

BULLETIN D INFORMATION MUNICIPALE AUX HABITANTS DE

LA COMMUNE DE SAINT PANTALEON

N°41 : Période de Janvier à Juin 2011

ETAT CIVIL

NAISSANCE GARY Barbara Noélie

Jeanne le 14 avril 2011

MARIAGE

PARRENT Pierre Raoul Charles et RENAULT Ginette Marie-Louise le 24 juin 2011 .

DECES

LASBOUYGUES André le 11 avril 2011

SEPULTURES

FREZALS Yvette Adana le 13 mai 2011

A * * * * * A * * * * * A * * * * * A

INFORMATION

Au mois de septembre, les travaux d'aménagement du village devraient débuter. Ceux-ci étant financés par la communauté de communes avec participation de la commune.

Durant les travaux, la circulation et le stationnement seront interdits dans la rue principale du village, ce qui va occasionner une gêne pour les habitants du Bourg.

Lorsque que la rue principale sera bloquée, nous demanderons à l'entreprise de laisser libre accès de la Bouyssette à la salle des fêtes afin de permettre aux riverains de circuler.

On ne peut pas exclure qu'à un certain moment des travaux, les habitants du Pujol, Labartiole et Râteau devront emprunter le chemin rural de Lapeyrière pour accéder ou quitter leur domicile.

Comptant sur votre compréhension, nous essaierons de limiter au maximum la gêne occasionnée lors de ces travaux.

SEANCE DU 10 FEVRIER 2011

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire sur convocation qui leur a été adressée le 03 février 2011.

Présents : Mr Lacroix Gérard, Mr Bach Pierre, Mr Paraire André, Mr Sulmierski Christophe, Mme Lasbouygues Josette, Mr Ruamps Patrick, Mr Dalot Denis et Mme Forestier Marie France.

Excusés : Mme Besse Christine et Mme Bessières Christelle.

Mme Lasbouygues Josette a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 1 : Désignation d'un délégué à la Communauté de Communes

Suite à la démission d'un conseiller municipal, Mme Château Marie-Christine, Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il faut nommer un nouveau délégué titulaire à la Communauté de Communes de Montcuq.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme Mme Besse Christine comme délégué titulaire à la Communauté de Communes de Montcuq.

Comme délégué titulaire au SICTOM est nommé Mr Paraire André

Comme délégué suppléant au syndicat d'électricité est nommé Mr Bach Pierre

Comme délégué suppléant au syndicat AEP du Quercy Blanc est nommé Mr Ruamps Patrick

Sont nommés comme suppléant au SICTOM Mme Lasbouygues Josette et au syndicat d'électricité Mr Lacroix Gérard comme titulaire.

Concernant la rénovation et extension de la salle socio culturelle, l'avis d'appel public à la concurrence a été lancé avec un délai de réponse au 03 mars 2011.

Des devis ont été demandés à quatre journaux. La dépêche, la semaine du Lot, le petit journal et la vie quercynoise.

Trois devis ont été établis Le petit journal 266.34 € HT, la semaine du Lot 239.32 € et la vie quercynoise 308.83 € HT.

La parution aura lieu dans la semaine du lot et le petit journal.

Pour la mise en sécurité du bourg et de la salle socio culturelle

Une borne incendie doit être posée. Mr le Maire donne lecture du devis établi par la SAUR pour la pose d'un poteau incendie d'un coût de 2 886.45 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal opte pour la pose d'une bouche incendie dans le bourg à côté de l'emplacement de l'ancienne bâche non conforme

Mr le Maire donne lecture du contrat de maintenance de l'éclairage public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas souscrire un contrat de maintenance (trop onéreux), mais de régler à la tâche.

Mr le Maire donne lecture du programme d'entretien voirie 2011.

Voie communale n° 211 le Bouys 380 mètres 5 853.82 €

Voie communale n° 220 Gardeloux Villeneuve 70 mètres 538.20 € (partie blanche)

Voie communale n° 220 Gardeloux Villeneuve 380 mètres 2 280 €

Point à temps manuel 1 199.59 €

Divers 2 000 €

Pour la voie communale n° 5 de Bonarme, les travaux seront reporté après travaux ERDF, pour la partie concernée par la mise en souterrain de la ligne haute tension.

Délibération n° 2 : Don exceptionnel

Mr le Maire informe le conseil municipal que pour encaisser en fonctionnement le chèque de 8 000 € concernant la participation de Mr Bach Pierre aux travaux les Catiois, le conseil municipal doit délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce don exceptionnel et demande qu'il soit affecté au compte 758.

La commune de St Pantaléon a décidé en partenariat avec les propriétaires d'aménager en chemin de randonnée, l'ancienne voie de chemin de fer de la voie communale de Lartigue au chemin rural de Rassigeac à Bourdille et l'accès à la fontaine de Rieufont. Ce projet a pour objectifs majeurs d'améliorer le service rendu aux usagers et améliorer la sécurité. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable. Une convention sera signée entre la commune et les propriétaires.

Mr le Maire donne lecture de la convention établie par ERDF pour la pose d'un transformateur à St Martial sur la parcelle communale n° 310 section C.

Après étude de la demande, le conseil municipal souhaite que le transformateur sur le chemin de la chapelle de St Martial soit implanté sur la parcelle communale.

Pour celui situé sur le délaissé de la RD 653, il serait préférable de l'implanter de l'autre côté du délaissé pour que son implantation soit mieux intégré.

Pour la clôture du cimetière, pas de nouvelle de l'entreprise Caumon.

Pour le regroupement des communautés de communes de Montcuq et de Castelnaud Montratier, des commissions ont été nommées selon les différents secteurs (voirie, finance, tourisme ...)

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'un délégué du SYDED doit passer dans les foyers des secteurs à problème de tri pour information.

Mr le Maire donne le bilan des finances communales au 31.12.2010 dans l'attente du vote du compte administratif.

SEANCE DU 10 MARS 2011

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire sur convocation qui leur a été adressée le 28 février 2011. Présents : Bach Pierre, Paraire André, Besse Patrick, Sulmierski Christophe, Bessières Christelle, Lasbouygues Josette, Ruamps Patrick, Dalot Denis et Forestier Marie-France.

Mme Forestier Marie-France a été nommée comme secrétaire de séance.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas accepté la demande de démission de Mme Forestier Marie-France et lui a demandé de rester au Conseil Municipal. Ce qui a été accepté.

Délibération n° 3 : Vote du Compte Administratif Commune 2010

Mr le Maire adjoint donne lecture du compte administratif 2010 pour la commune qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses		83134.25
	Recettes	85 014.90
	Résultat Reporté	45 848.46
RESULTAT DE CLOTURE		47 729.11
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses Recettes	25 659.55
	Résultat Reporté	57 039.60
		107835.23
RESULTAT DE CLOTURE	Dépenses	139 215.28
Restes à Réaliser RESULTAT DE		83 391.00
CLOTURE		55 824.28

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° 4 : Vote du Compte Administratif Pallulos 2010

Mr le Maire Adjoint donne lecture du compte administratif 2010 pour le Pallulos qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses		194.36
	Recettes	4734.13
	Résultat Reporté	4 799.70
RESULTAT DE CLOTURE		9339.47

SECTION D'INVESTISSEMENT

RESULTAT DE CLOTURE

Approuvé à l'unanimité.

Dépenses Recettes Déficit Reporté		2585.33
		1 930.65
		1 930.65
		- 2 585.33

Délibération n° 5 : Affectation du résultat 2010 Pallulos

Après avoir entendu le compte administratif 2010, le Conseil Municipal décide d'affecter 2 585.33 pour la couverture du besoin de financement de l'investissement (compte 1068) et 6 754.14 aux restes sur excédents de fonctionnement (compte 002).

Délibération n° 6 : Affectation du résultat 2010 Commune

Après avoir entendu le compte administratif 2010, le Conseil Municipal décide d'affecter 47 729.11 aux restes sur excédents de fonctionnement (compte 002).

Délibération n° 7 : nomination délégués suppléants commission appel d'offres

Pour les travaux de la salle des fêtes, Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut nommer trois suppléants à la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal nomme Mme Forestier Marie-France, Mr Ruamps Patrick et Mme Lasbouygues Josette.

Suite à renseignement auprès de Mr le Percepteur, Mr le Maire signale que la pose de la borne incendie et l'enrochement du talus derrière la salle des fêtes pourront être pris en charge dans le programme salle des fêtes.

Mr le Maire donne lecture des différentes propositions établies par la SARL Quercy Granit pour la pose d'une plaque de commémoration du « 19 Mars 1962, fin de la guerre d'Algérie ». Après étude, le Conseil Municipal décide la pose d'une plaque de 0.18mX0.45m à 49.10 € HT, inscription 78.40 € HT et la pose 26 € HT.

Concernant le chemin de Laboissière, le délai légal d'affichage de la délibération étant arrivé, le Conseil Municipal demande à Mr le Maire d'effectuer l'envoi d'un recommandé à Mme Van Mellaert.

Le chemin rural de Tressot étant endommagé, des travaux seront effectués.

Une réclamation a été faite pour des ronces dans le chemin aux Saules de Goudal.

Au chemin de Roussel, les travaux seront fait, après les moissons.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la porte d'entrée de l'appartement sur la mairie est endommagée et qu'il faut la remplacer.

Le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de faire établir des devis.

Délibération n° 8 : Demande d'adhésion de la Commune de Valprionde au syndicat Intercommunal d'AEP du Quercy Blanc.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de la Préfecture demandant l'accord du Conseil Municipal pour l'adhésion de la Commune de Valprionde au Syndicat Intercommunal d'AEP du Quercy Blanc. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le permis de construire n° 046 285 11 A0001 à Verdayrou-Rességaire. Après étude des plans, celui-ci émet un avis favorable.

Délibération n° 9 : Prospection de gaz de schistes sur la commune de Saint Pantaléon

Mr le Maire informe le Conseil Municipal *sur* le projet de prospection de gaz de schistes sur une grande partie du département et sur la commune de Saint Pantaléon en particulier. Il précise que cette autorisation de prospection a été accordée par l'Etat sans information préalable des élus et que les conséquences d'un tel procédé sont une menace écologique sur nos territoires. Le processus d'extraction des gaz de schistes est une atteinte désastreuse sur le plan environnemental, sanitaire, économique et sociale. Il constitue une véritable nouvelle folie industrielle. Les conséquences de la fracturation hydraulique horizontale, l'utilisation de quantités phénoménales d'eau et la pollution des nappes phréatiques qui en découlent, avec l'adjonction de produits chimiques ne sauraient être tolérés. En conséquence, Mr le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer contre cette autorisation de prospection des gaz de schistes. Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal se prononce contre la prospection de gaz de schistes sur la commune de Saint Pantaléon et sur l'ensemble du territoire. Décide de s'associer au front de refus naissant dans le département que dans la région de Midi Pyrénées et soutient les différentes motions qui seront prises en ce sens.

INSCRIPTION SUR LISTE ELECTORALE

POUR INFORMATION

L'inscription sur les listes électorales doit se faire en Mairie DU

01 SEPTEMBRE AU 31 DECEMBRE 2011

SEANCE DU 31 MARS 2011

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire sur convocation qui leur a été adressée le 24 mars 2011.

Présents : Mr Lacroix Gérard, Maire, Mr Bach Pierre, Mme Besse Christine, Mme Bessières Christelle, Mme Lasbouygues Josette, Mr Ruamps Patrick, Mr Dalot Denis et Mme Forestier Marie France.

Excusés : Mr Paraire André et Mr Sulmierski Christophe

Mr Dalot Denis a été nommé secrétaire de séance.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2010 commune, pallulos et ccas établit par Mr le Receveur Municipal, identique au compte administratif de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Mr le Maire donne le résultat de l'appel d'offres pour la rénovation et extension de la salle socio culturelle.

- **gros œuvre maçonnerie** : entreprise Ferrie 39 160.61 € HT avec option (estimation pro 37291.00€HT)
- **charpente couverture zinguerie** : entreprise Izard 12 186 .59 € HT (estimation pro 13 258.00 € HT)
- **menuiseries intérieures** : entreprise SOPREM 17 146.90 € HT (estimation pro 13 497.00 € HT) prix à négocier
- **plâtrerie cloisons sèches** : entreprise Moles 14 224.01 € HT (estimation pro 14 900.00 € HT)
- **électricité** : entreprise Pressurot 11 380.00 € HT avec option (estimation pro 13 259.00 € HT)
- **plomberie sanitaire** : entreprise Pressurot 7 005.00 € HT (estimation pro 8 150.00 €)
- **chauffage** : entreprise Pressurot 1 198.00 € HT (estimation pro 2 110.00 € HT)
- **chape carrelage faïence** : entreprise Lannet 12 072.56 € HT (estimation pro 11 624.00 € HT)
- **peinture** : pas d'offres (contacter entreprises ayant demandé un dossier)
- **étanchéité** : entreprise Graves 1 985.83 € HT (estimation pro 2 200 € HT)

Le démarrage des travaux est prévu début septembre 2011.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au nom du comité des fêtes un devis à Albareil fournisseur de mobilier de cuisine.

Concernant l'enrochement du talus, Mr le Maire donne lecture des devis reçus de l'entreprise Saint Pierre et Delmas.

- l'entreprise Saint Pierre est à 43 € HT la tonne pose comprise
- l'entreprise Delmas est à 35 € HT la tonne pose comprise.

Le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise Delmas.

Pour l'accès Salle des Fêtes- place de la fête, l'entreprise Saint Pierre ferait une calle et l'entreprise Delmas un escalier. A voir ultérieurement.

Mr le Maire informe que le permis de construire demandé par Mr Conte à Verdayrou a été accordé et que le permis de construire Bonenfant, dans la même zone, sera annulé suite à refus de prêt.

Une demande préalable a été demandée par Bouygues Télécom au lieu-dit Labartiole-le Pujol pour pose d'une antenne téléphonique afin d'alimenter celle de Lizan.

La pose du transformateur électrique, à St Martial, n'est pas possible à l'endroit choisi, voir contre les poubelles.

L'éclairage du clocher a été réparé.

Suite au courrier reçu des impôts concernant les logements vacants au 01 janvier 2011, une mise à jour est faite selon la liste fournie.

Pour la porte de l'appartement Mairie, le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de faire établir un devis à au moins deux entreprises.

Le Conseil Municipal décide de s'inscrire au concours des villes et villages fleuris.

Mr le Maire donne lecture du budget établi pour le SFVU, la participation de la commune sera de 13 000 € pour 2011 plus 500 € payé en 2011 pour le solde de l'année 2010. La participation au transport à la piscine a été supprimée.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le syndicat intercommunal d'assainissement du Quercy Blanc a été mis au tribunal administratif par l'entreprise Séguy pour l'appel d'offre de la conception et la réalisation d'une station d'épuration sur la commune de Castelnaud Montratrier.

Mr le Maire signale au Conseil Municipal qu'une réunion aura lieu le 05 avril à Lauzerte dans le cadre de l'étude hydromorphologique du bassin versant de la Barguelonne ayant pour objectif principal la reconquête du bon état des cours d'eau. Secteur concerné Petite Barguelonne et Lendou. Une deuxième réunion aura lieu le 19 avril à 14 H à Lauzerte.

Un délégué du syndicat des cours d'eau informe le Conseil Municipal que des journées peuvent être faites sur la commune. Limite St Daunes jusqu'au pont de Lizan et au Moulin de St Martial au niveau du Camping.

Prévoir de retrouver la gaine de France Télécom au Catios.

Concernant le chemin de Laboissière, Mme Van Mellaert a retiré le pli recommandé.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les taxes locales devront être voté avant le 30 avril 2011

Séance du 28 avril 2011

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire sur convocation qui leur a été adressée le 18 avril 2011.

Présents : Mr Lacroix Gérard, Mr Bach Pierre, Mr Paraire André, Mme Besse Christine, Mr Sulmierski Christophe, Mme Lasbouygues Josette, Mr Ruamps Patrick et Mr Dalot Denis.

Absents : Bessières Christelle

Mme Forestier Marie France a donné procuration à Mr Ruamps Patrick.

Mr Ruamps Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Mr le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011. Ares en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter les différents taxes de 2%. Nouveaux taux : taxe d'habitation 5.59%, taxe foncière bâti 2.41%, taxe foncière non bâti 26.76% et CFE 10.99% ce qui donne une recette totale de 20 832 € en sachant que la commune doit rembourser la somme de 8 077 € au titre du reversement sur le FNGIR.

Délibération n° 10 : Amortissement Electricité à Verdyarou

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la situation financière de la commune lui permet d'amortir l'extension électricité à Verdayrou sur trois ans au lieu de 5 ans prévu. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'amortir la somme de 34 240 € sur trois ans.

Délibération n° 11 : Amortissement Réseaux Eau à Verdayrou

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la situation financière de la commune lui permet d'amortir l'extension des réseaux de Verdayrou sur une année au lieu de 5 ans prévu. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'amortir la somme de 5 097.50 € sur l'année 2011.

Mr le Maire donne lecture du budget communal qui s'établit en dépenses et en recettes à 140 779 € pour la section de fonctionnement et à 218 992 € pour la section d'investissement.
Approuvé à l'unanimité

Mr le Maire donne des devis reçus pour le remplacement de la porte d'entrée de l'appartement sur mairie. Après étude des devis, le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise Roux Bernard pour un coût de 1 184 € HT.

Mr le Maire donne lecture du budget Pallulos qui s'établit en dépenses et en recettes à 10 754 € pour la section de fonctionnement et à 7 953 € pour la section d'investissement.
Approuvé à l'unanimité.

Concernant les travaux de la Salle Socio-culturelle, Mr le Maire donne lecture du devis établi par l'entreprise PUM pour l'évacuation des eaux pluviales.

Pour les travaux de peinture, c'est l'entreprise Pro Peinture qui a été choisi pour un devis de 3 037.77 €.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé à Mme Orliac une subvention au titre de l'enveloppe parlementaire.

Délibération n° 12 : Choix des Entreprises et autorisation à signer les marchés

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les entreprises choisies suite à appel d'offres avec coût définitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le choix des entreprises et autorise Mr le Maire à signer les marchés.

Concernant l'aménagement du village, Mr le Maire donne lecture du devis reçu de l'entreprise SES pour fourniture de 2 panneaux sens interdit et 1 panneau place handicapée pour un coût de 213.61 € HT. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire de passer commande.

Mr le Maire donne le compte rendu des travaux voiries réalisés sur la commune durant l'année 2010.

Main d'oeuvre 9 080.50 € TTC, Engins 5 329.39 € TTC, Matériaux de voiries 30 875.25 € TTC et matériaux divers 37.04 €

Mr le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du conseil communautaire. Taxes locales inchangées, subvention de 3 000 € par logement réhabilité par les communes dans le cadre du contrat (amélioration de l'habitat), 13 000 € financement du bureau d'étude pour rapprochement des deux communautés de Montcuq et Castelnau Montratier, enveloppe de 92 000 € à partager entre les différents SIVU.

Le compte rendu de la réunion du SICTOM est fait. Rien de spécial.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le projet de regroupement des différentes communautés de communes établi par le Préfet.

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de l'association « patrimoine et devenir » mentionnant son opposition au gaz de schiste.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion aura lieu à Souloumés le 17 juin 2011 information voirie communale.

Le 5 juin 2011, randonnée de VTT de passage sur la commune.

SEANCE DU 17 JUIN 2011

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Lacroix Gérard, Maire sur convocation qui leur a été adressée le 06 juin 2011.

Présents : Lacroix Gérard, Maire, Bach Pierre, Paraire André, Besse Christine, Sulmierski Christophe, Bessières Christelle, Lasbouygues Josette et Ruamps Patrick.

Excusés : Dalot Denis et Forestier Marie-France

Mme Lasbouygues Josette a été nommé secrétaire de séance.

Election du titulaire et suppléants pour élection sénatoriales

Mr le maire a donné lecture :

- des articles transcrits du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs
 - du décret fixant la date à laquelle les conseillers municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat
 - de l'arrêté du commissaire de la république convoquant à cet effet les conseillers municipaux

Election des Délégués :

Le président a ensuite invité le conseil municipal à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis au président son bulletin de vote qui peut être écrit sur papier blanc.

Le dépouillement de vote a commencé à 21 heures. Il a donné les résultats ci-après.

nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	8
à déduire bulletin blanc et nul :	1
reste pour le nombre de suffrage exprimés :	7
- majorité absolue :	7

a obtenu, Mr Lacroix Gérard, 7 voix, a réuni la majorité absolue et a été proclamé délégué.

Mr Lacroix Gérard, né le 27 mai 1948 à St Pantaléon (46) a déclaré accepter le mandat.

Il a été ensuite procédé dans les mêmes formes à l'élection des trois suppléants.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	8
à déduire bulletin blanc et nul :	0
- reste pour le nombre de suffrages exprimés :	8
majorité absolue :	8

ont obtenu, Mr Sulmierski Christophe, Mme Besse Christine et Mme Bessières Christelle, 8 voix, ont réuni la majorité absolue et ont été proclamé suppléants.

Mr Sulmierski Christophe, né le 06 juin 1966 à Versailles (78) a déclaré accepter le mandat.

Mme Besse Christine, née le 29 septembre 1971 à Cahors (46) a déclaré accepter le mandat.

Mme Bessières Christelle, née le 3 août 1976 à St Junien (87) a déclaré accepter le mandat.

Mr le Maire présente au conseil municipal le nouveau permis de construire déposé par Mr Tourriol à Verdayrou suite à annulation du précédent par l'intéressé. Après consultation des plans, le conseil municipal émet un avis favorable.

Suite à la demande de permis de construire déposé par Mlle Garnerone Eva à Lagarde, le conseil municipal émet un avis favorable suite à consultation du dossier.

DELIBERATION N° 13 : Modification des statuts de la fédération départementale d'électricité du Lot

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de la FDEL indiquant qu'une délibération doit être prise par le conseil municipal pour modification des statuts de la FDEL. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la dissolution du SIER de Castelnau Montratier auquel adhère la commune et approuve le projet de modification des statuts de la FDEL proposé, intégrant l'ensemble des innovations et décide que la commune de St Pantaléon adhère au FDEL.

DELIBERATION N° 14 : Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, une délibération doit être prise suite à la proposition faite par le Préfet le 21 avril 2011. La proposition pour notre territoire consiste à une fusion entre les communautés de communes de Montcuq et Castelnau Montratier, entité géographique homogène du Quercy Blanc. Taille similaire et de par leurs compétences. Elles ont l'habitude de travailler ensemble (sictom, syndicat assainissement du quercy blanc...). Le rapprochement ne fera que conforter les actions déjà entamées. Tout rapprochement avec une autre communauté de communes ou le rapprochement partiel entre Montcuq et Castelnau Montratier (c'est-à-dire amputées de quelques communes) serait préjudiciable à l'unité du Quercy Blanc et à la poursuite des actions de développement engagés.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal décide de valider le principe d'une fusion entre les communautés de communes de Montcuq et de Castelnau Montratier dans leur intégralité, telle qu'envisagée le 21 avril dernier dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Ce projet de fusion sera conforté par les résultats de l'étude à mener conformément au cahier des charges établi par les deux communautés de communes. D'autre part, concernant le schéma départemental présenté le 21 avril, le conseil municipal considère que les élus de chaque territoire sont les plus à même de définir l'organisation future et d'exprimer la volonté de leurs administrés.

Pour les travaux de la salle des fêtes, Mr le Maire a signé les marchés.

L'aménagement du village, une réunion doit avoir lieu le 18 juillet 2011.

- coût prévisionnel des travaux : 180 000€
- travaux réseaux 20 000 €
- subventions 103 000 €

Mr le Maire informe le conseil municipal que Mlle Andrieu Céline quitte l'appartement sur salle des fêtes début juillet 2011.

Suite à la rencontre avec un responsable de la poste pour l'élaboration d'une enveloppe pré à poster, Mr le Maire présente au conseil municipal les différentes photos en sa possession. Après consultation, le conseil municipal demande de faire établir une maquette avec photo du clocher.

Mr le Maire signale au conseil municipal que le recensement de la population aura lieu début 2012.

Pour le chemin rural de Laboissière, Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a envoyé le dossier au Procureur de la République.

Mr le Maire donne lecture du courrier qu'il a envoyé à la Préfecture pour demande de déclaration de la commune sinistrée pour sécheresse sur les diverses cultures.

Problème au lavoir de Lapeyrière, 1 m3 de béton a été déversé dans la buse.

Lecture des remerciements de Mme Orliac suite à sa visite dans la commune.

Le tirage des jurés d'assises aura lieu le 26 juin 2011 à St Cyprien. Pour le vide grenier, un arrêté d'autorisation doit être fait par la Commune.

HORAIRES DECHETTERIE

Mardi-Samedi	09 H à 12 H
Mercredi-Jeudi-Vendredi	14 H à 18 H

CONGES ANNUELS

DU 18 Août 2011 au 01 septembre 2011 inclus
Une permanence sera assurée par le Maire ou les Adjointes

Les lundis 22.08 et 29.08 de 08 h 30 à 10 h
